



abus propriétaire qui demande un loyer plus cher apres signature

Par **Martine69**, le **01/02/2012 à 16:35**

bonjour

j'ai signe le 26 janvier 2012 un bail pour une location le propriétaire etait d'accord que j'ai un chien

aujourd'hui il me demande un loyer plus cher pretestant que le chien fera des degats.La nouvelle mensualite proposee ne rentre plus dans mes "moyens" le propriétaire me dit que si je veux resilier je dois payer pour les 3 mois de bail.je m'apperçois aussi que le bail que j'ai n'est pas date

es ce que je peux refuser et etre en droit de reclamer le 1 loyer verse
quels sont mes droits vis a vis de ce propriétaire aux façons abusives

merci pour votre aide

martin69

Par **janus2fr**, le **01/02/2012 à 18:40**

Bonjour,

Le prix du loyer doit être noté sur le bail. Le propriétaire ne peut donc pas le modifier après signature.

Par **Martine69**, le **01/02/2012 à 18:52**

merci pour votre reponse

je voulais savoir si je peux annuler le contrat pour mesures abusives car je n'ai plus confiance en ce Monsieur et j'ai peur qu'il soit une source d'ennuis pour moi et mon conjoint

merci

Martine69

Par **janus2fr**, le **01/02/2012 à 18:54**

Non, vous ne pouvez pas annuler un bail qui est tout à fait valable. Rappelez simplement au bailleur qu'il se doit de respecter le bail, donc le loyer prévu.

Si vous voulez vraiment quitter le logement, vous serez tenu au préavis de 3 mois.

Par **Martine69**, le **01/02/2012** à **20:05**

je vous remercie pour votre aide j'envoie un courrier en recommandé au propriétaire pour lui signifier ses engagements

encore merci

Martine69